

Monsieur

Mon frere n'ayant fait espere que non seulement vous
 auriez la bonte de recevoir de mes lettres mais qu'encores
 vous y vouliez adjoindre celle de me procurer qu'il leur
 feroit bide recevoir de Hollande et que de la on me donneroit
 les ordres que j'avois a faire. Me n'ay pas voulu differer
 plus long tems de vous en rendre les tres humbles graces
 que je vous dois et vous attendre, Monsieur, que tout
 que je pourrai cont de ce qui se passe ici d'important au
 service de Son Altesse ou ne verra rien dans mes relations
 que de pure et tout plein de zele et de fidelite
 pour le service de Son Altesse et dade de la bonte et fi-
 delite. J'ay aussi tout sujet d'esperer que l'on
 ne fera cette grace et cette justice de ne perdre quelque
 chose de ma fidelite et que les choses ne venant leur
 cours ordinaire et plus regle et suivant les Edits et
 Anciens Establissemens de nos Princes Chacune sera observee
 dans le droit et Autorite legitime qui lui est commise
 Je ne sçay bide Monsieur qu'il y a de gens ici qui abusant
 de la bonte que vous avez de recevoir de leur lettres vous
 esperent une faussete et calomnie. Ceste voy mon frere
 m'avoit escrit que vous lui en aviez fait estant de Angleterre
 et j'avois bide souhait qu'il eut rien avant que d'en parler
 la response que je lui avoy fait par ce ficht avec priere

de vous la faire voir, cependant puis que je vois que je n'ay
rien à craindre que les soupçons qui pendent sur ce
faux adieu. Et les fausses impressions qu'on peut donner de
ma conduite, je vous supplie de considérer qu'il ne s'agit pas
raisonnable d'ajouter aucune foy à tout ce qui pourra s'y dire
ou s'écrit à mon préjudice par mes ennemis de l'un ou de l'autre
part mesme sans que de vant sans aide, et sans honneur
comme c'est chose notoire, auquel la raison mesme veut qu'on
leur ferme la bouche et qu'on ne leur ouvre point les oreilles
ce que j'ay toujours estimé de vostre prudence et de vostre
équité et qui n'a jamais fait mespris de toutes ces calomnies
vous sçavez trop bien, messieurs, les moyens pour surprendre le
mal que plusieurs fois ces fautes et plusieurs adieux qui ne
font aujourd'hui que trop fréquents pour le malheur de cet
estat, je ne demande pas qu'on y forme quelque remède
L'ordille quand les personnes qui voudraient parler à mon
désavantage ne s'ont pas entendus mes ennemis de l'un
qu'il ne s'agit que de vous fermer toute sorte de voyes
et d'accès à la vérité, mais j'ay bien d'esperer qu'on ne
voudra pas donner comme à tout ce qu'on peut sçavoir
malice et médisance contre moy que mesme de l'un de ses
adieux pour en sçavoir la vérité à la charge que ceux
qui auront despois à S. A. en face un misère de
vostre importance à l'Etat et à son service s'ont
recompenser bien qu'il est véritable et que les autres
qui auront imprimé de calomnies pour me nuire ou
pour le malheur de l'Etat s'ont chassés de plusieurs
Il y a sans doute de la justice et de la cupidité qui oblige
d'en user ainsi et je puis vous dire mesme que c'est la
véritable justice de Dieu et le plus sûr moyen
de rétablir son autorité, la paix, l'ordre et la justice
dans son Etat. Je n'achèverai point de dire dans le détail de tant de
fautes qui se disent d'elles mesmes et qui sont devenues par

me conduira Je vous confirmerai pleinement, mesurés, l'espérance que
mon frere vous a fait pour moy d'aller Comproispe au premier
mandement de S. A. pour rendre bon et fiddle Ceur de ma
Conduite et de celle des autres Espérant qu'il me donnera de quoy
faire voir que l'on ne me peut rien reprocher et que J'ay esté
fidele et ~~est~~ fuy vblement de plusieurs occasions importantes
ce que Je ne manquerai jamais de faire par tout ou l'agira
de l'intérêt de mon maistre et du bien de son service.

vous Avez fait ouvrir depuis par la monnoye de S. A. ou
l'on a commencé de faire pleinement un essay, le Bureau a
libre de vous envoyer a son Altesse et a vous mesurer
la délibération que vous avez prise conforme a celle de
Lain 1626 pour la fabrique de Cartes de Ducats autorisée
par S. A. de ce temps il est vrai que le fermier a demandé
de pouvoir faire battre des huitielles et les sixielles de
Ducats a proportion de mesure si le poids et valeur
que on leur a accordé avec le Roy aux armes de S. A.
le tout sous son bon plaisir et par provision iusques a avoir
eu son ordonnance Je vous envoie ci inclus des copies de
les sixielles de Ducats et la Toise vide par ordre de S. A.
vous envoie de cinq d'habitude il s'agit plus au naturel
toutes ces copies s'en vont au Bureau et le fermier l'oblige
de vide poire Exposé de France ou il ne soit pas que
l'on n'ay donné aucun trouble Je sçay bien que J'ay
fait mon devoir et que Je n'y ai pas esté tout a fait
fautive J'attendois la réponse des ordres de S. A. que je
vous supplie de nous excuser et a moy de particulier
puis que J'ay l'honneur de porter la parole et d'être la
fidele legitieme personne qui s'adresse pour de poursuivre
l'ordonnance

Les fermiers doivent être grand Ambragés et Je n'ay
voulu les mesurer de l'ayr de par avance a la forme de
leur bail par respect que J'ay aux ordres que vous Avez

Envoies sur ce fûit, mais je vous dirai bien mespés
que si on nous eût voulu laisser la libre fonction de nos
charges le Prince auroit eût payé par Avance de tout
les quartiers sçavoir sans qu'il se fût divertis un fol
je vous prie que les fâmes pour quel d'honneur
Et qu'il de vîst bien mais je sçay que M^l Voulydit
y a de pourroyer abusé au meurtre de S. A. de ~~Paris~~
digne digne il vîst bien tout qu'il de vîst bien si long temps
faict.

Je meurt la Liberté d'Espere de S. A. madame pour lui
témoigner ma juste douleur sur la mort de mespés le
Prince qui la vîst attendam de lui donner tout de nos
affaires en une autre occasion. Vous supplie mespés
d'assoir la Court de me procurer auprès d'elle la réputation
de ma lettre et l'informers de ce que vous ferez à propos
de ce que vous vîst de cela ci. J'attends avec grace
l'honneur de votre réponse puis qu'en tout il ne s'agit
que de fâmes de S. A. dont vous eût un de mespés
ministres je vous de aurai mespés obligation de mon
particulier et vîst de vîst les occasions de
pouvoir vîst l'honneur de votre espere et vîst de
votre bonté de tout les devoirs que vous de vîst attendre
d'une personne qui vous honore beaucoup et qui est avec
Respect

Mespés

A'Orange le 26^e nov. 1684

Votre très humble et très
obéissant serviteur
de Syllus de St. Pierre qual
de son Altesse.

-685

M. M. Confair

Monsieur de Lully chez Godefridus
A. Couperin de son Altesse et son
Doyen de France
A Paris



